NATIONS UNIES **A**

Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/6/G/4
8 août 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS/FRANÇAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Sixième session
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

SITUATIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME QUI REQUIÈRENT L'ATTENTION DU CONSEIL

Note verbale datée du 23 juillet 2007, adressée au secrétariat du Conseil des droits de l'homme par la Mission permanente de la République du Soudan auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

La Mission permanente de la République du Soudan auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au secrétariat du Conseil des droits de l'homme et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le texte en anglais et français du communiqué final* de la deuxième Réunion internationale sur la situation au Darfour, tenue à Tripoli les 15 et 16 juillet 2007. La Mission permanente prie le secrétariat de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note et de son annexe comme document officiel du Conseil des droits de l'homme et de l'afficher sur son site.

* Reproduit tel que reçu, uniquement dans les deux langues originales.

Annexe

Communiqué final de la deuxième Réunion internationale sur la situation au Darfour

La deuxième Réunion internationale sur la situation au Darfour s'est tenue à Tripoli, les 15 et 16 juillet 2007, avec la participation des deux envoyés spéciaux de l'Union africaine et des Nations Unies. Y ont participé le Canada, le Tchad, la Chine, l'Égypte, l'Érythrée, la France, l'Italie, la Jamahiriya arabe libyenne, les Pays-Bas, la Norvège, la Russie, le Soudan, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Union africaine, l'Union européenne, la Ligue arabe et l'Organisation des Nations Unies.

La Réunion:

1. A pris note du rapport de l'envoyé spécial de l'Union africaine et de l'envoyé spécial des Nations Unies, sur la mise en application de la feuille de route relative au processus politique visant à résoudre la crise du Darfour.

2. A confirmé de nouveau la direction conjointe du processus de paix au Darfour par l'UA et l'ONU avec la participation d'acteurs régionaux et s'engage à lui apporter un soutien et un appui inconditionnés. À cet effet, les participants remarquent que la phase de convergence des vues propre à la feuille de route est accomplie et conviennent d'entrer dans la phase de prénégociations. De même, les participants exhortent tous les pays membres de l'UA et de l'ONU, et les autres parties concernées à renoncer à appuyer les initiatives parallèles lancées en dehors du processus dirigé par l'UA et l'ONU.

3. A salué la proposition avancée par les envoyés spéciaux en vue de tenir une réunion avec les dirigeants des mouvements non signataires, à Arusha du 3 au 5 août 2007; cela est un pas visant à faciliter les préparatifs des négociations.

4. A décidé que les appels à un nouveau cycle de négociations doivent provenir du Président de la Commission de l'UA et du Secrétaire général de l'ONU avant la fin du mois d'août 2007. Les participants ont demandé aux envoyés spéciaux d'entretenir des consultations à grande échelle avec tous les concernés afin de décider de la date et du lieu propices à la tenue des pourparlers.

5. A exprimé son appréciation aux envoyés spéciaux pour les consultations intensives établies avec les parties concernées au Darfour, y compris les signataires et les non-signataires de l'Accord du Darfour, la société civile, les bailleurs de fonds internationaux et les chefs des tribus, pour leur dévouement constant et les efforts qu'ils déploient en vue de parvenir à une paix globale au Darfour.

6. A fait valoir que la situation prévalant au Darfour se révèle changeante et précaire et qu'elle évolue rapidement. Les participants se sont accordés sur le besoin d'entretenir une action urgente afin d'aboutir à un accord politique global pour mettre fin au conflit et aux longues souffrances qu'endurent les populations du Darfour, notamment les personnes qui vivent dans les camps de déplacés et les réfugiés.

7. A encouragé les envoyés spéciaux à poursuivre les consultations qu'ils établissent avec la société civile, les chefs tribaux, les représentants des déplacés, les réfugiés et les groupes de femmes, afin qu'ils maintiennent leurs efforts visant à parvenir à un mécanisme se voulant un canal par le biais duquel ils exprimeraient leurs réflexions et leurs positions au cours des pourparlers finaux.

8. A accueilli favorablement l'accord conclu entre l'ONU, l'UA et le Gouvernement soudanais au sujet de l'opération hybride qui rendrait plus facile le processus politique, compte tenu de la complémentarité entre le volet politique et celui du maintien de la paix. Les participants ont également salué le fait que l'envoyé spécial conjoint du Président de la Commission de l'UA et du Secrétaire général de l'ONU, exerce ses fonctions au Darfour, ainsi que le commandant de la nouvelle force.

9. A exprimé son inquiétude continue à l'égard de la situation humanitaire prévalant au Darfour et a exhorté avec force toutes les parties à faciliter l'accès de l'aide humanitaire. À cet effet, les participants ont salué le progrès réalisé dans l'exécution du communiqué conjoint signé le 28 mars 2007 entre le Gouvernement soudanais et les Nations Unies.

10. A appelé au renforcement immédiat des mécanismes du cessez-le-feu au Darfour et mis l'accent sur la nécessité pour toutes la parties de s'engager à une cessation totale des hostilités, prérequis à la reprise du processus politique et ayant des répercussions positives sur la région dans son intégralité.

11. A salué l'engagement constant des signataires de l'Accord de paix du Darfour à apporter leur plein soutien au processus politique dirigé par l'UA et l'ONU.

12. A également salué l'engagement des non-signataires à s'accorder à coopérer pleinement avec les envoyés spéciaux de l'UA et l'ONU, dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour relancer le processus politique.

13. A reconnu l'initiative régionale lancée par le Tchad, l'Érythrée et la Jamahiriya arabe libyenne, initiative qui se propose de faciliter les efforts visant à assurer une cohésion entre les mouvements non signataires mais aussi à relancer le processus de paix au Darfour.

14. A exprimé son appréciation à l'endroit de l'Égypte pour les initiatives qu'elle a entreprises afin de relancer le processus politique codirigé par l'UA et l'ONU.

15. A exprimé également son appréciation à l'égard de la communauté internationale pour le soutien efficace qu'elle apporte aux efforts consentis en vue de mettre fin au conflit et aux souffrances des populations du Darfour. Les participants ont exhorté toutes les parties concernées à assurer que le processus dirigé par l'UA et l'ONU se poursuive sur une base solide, transparente, claire et non ambiguë.

16. A réitéré les appels adressés à la communauté internationale afin d'entreprendre des démarches urgentes et propices visant à alléger la situation tragique dans laquelle sombrent les déplacés au Darfour et les réfugiés dans la région. À cet effet, les participants ont souligné la nécessité de se focaliser sur les initiatives de développement, lesquelles

profitent à la paix sur le terrain au Darfour, y compris l'achèvement des préparatifs de reconstruction, de développement, de rapatriement des déplacés, de compensation et d'adoption des arrangements sécuritaires nécessaires.

17. A exhorté toutes les parties, notamment les mouvements non signataires de l'Accord du Darfour, à achever les préparatifs des pourparlers.

18. A affirmé que tout obstacle au processus de paix sera traité par le Conseil de sécurité de l'ONU de même que par le Conseil de paix et de sécurité de l'UA.

19. A exprimé sa gratitude au frère Guide de la Révolution ainsi qu'au peuple libyen pour avoir abrité la deuxième Réunion internationale sur la situation au Darfour, de même que pour l'hospitalité ayant été réservée à tous les participants.
